

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTE

Achat d'un outil de supervision pour la gestion technique des bâtiments (GTB)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Date limite de réponse : 20 mai 2025 à 12 h 00.
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Roche aux Fées Communauté.
Ville : Retiers. Code postal : 35240.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.megalis.bretagne.bzh/index.php?page=Entreprise.Entreprise
DetailsConsultation&id=204691&orgAcronyme=b2x
Identifiant interne de la consultation : M25-012.
Nom du contact : service commande publique.
Adresse mail du contact : marches.publics@rafcom.bzh
N° téléphone du contact : (+33) 2 99 43 64 87.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée < 90 k euros HT.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles, conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 20 mai 2025 à 12 h 00.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : achat d'un outil de supervison pour la gestion technique des bâtiments (GTB).
Description succincte du marché : achat d'un outil de supervision pour la gestion technique des bâtiments (GTB) communautaires et municipaux.
Type de marché : marché.
Consultation alloti : non.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché (en mois) : 48.

Vie pratique

Un accidenté handicapé est indemnisé pour son exclusion sociale

Une personne définitivement inapte à tout travail à la suite d'un accident a droit à une indemnisation particulière pour compenser la souffrance née de son exclusion sociale.
La Cour de cassation vient de le rappeler après l'avoir décidé en mai 2021 en invoquant le principe de la réparation intégrale, sans perte ni profit.
Un salarié, se trouvant tétraplégique à la suite d'un accident, réclamait au responsable de cet accident l'indemnisation habituelle, notamment pour ses souffrances, pour la réorganisation matérielle nécessaire de son cadre de vie et pour ses pertes de salaires jusqu'à l'âge de la retraite. Mais il réclamait aussi l'indemnisation de sa mise à l'écart de la société, de sa perte d'identité sociale, de son désœuvrement définitif.
L'assureur en cause refusait, mais à tort, a tranché la Cour de cassation, car il y a une souffrance psychologique liée à l'incapacité d'exercer toute activité professionnelle. Il s'agit d'une souffrance distincte de celle ressentie dans les conditions d'existence personnelles et familiales, ont dit les juges, et distincte de la perte des gains professionnels futurs. Ce préjudice est lié à la dévalorisation sociale, voire l'inutilité sociale, ressentie par la victime du fait de son exclusion définitive du monde du travail, ont-ils ajouté.
(Cass. Crim, 18.10.2022, P 21-86.346 et Cass. Civ 2, 6.5.2021, F 19-23.173).

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Alain Lefeuvre, maire.
Adresse mail du contact : accueil@paimpont.bzh
N° téléphone du contact : 02 99 07 81 18.
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
- capacité économique et financière,
- capacités techniques et professionnelles.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 2 juin 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution : énoncés dans les documents de la consultation.
Intitulé du marché : aménagement d'une aire multimodale et création d'une piste cyclable.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Paimpont (35).
La consultation comporte des tranches : oui.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Liste des lots :
Lot 1 : aménagement d'une aire multimodale et d'une liaison cyclable sur la rue des Forges (RD773).
Lot 2 : aménagement d'une liaison cyclable entre la rue de l'Enchanteur-Merlin et l'entrée/sortie d'agglomération (RD773).
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi à la publication : 14 avril 2025.

SIAPLLL

Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées en amont de la Step, rue du Pré-de-la-Roche, Pleurtuit

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : Siaplll. Type de numéro national d'identification : Siret. N° national d'identification : 20009389600013. Code postal : 35730. Ville : Pleurtuit.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien vers le profil d'acheteur : https://marches.megalisbretagne.org
Identifiant interne de la consultation : mar2025-02.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Camille Gilet. E-mail : c.gilet@cote-emeraude.fr
Tél. 02 57 11 01 12.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 28 mai 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées en amont de la Step, rue du Pré-de-la-Roche, Pleurtuit.
CPV - Objet principal : 45232410.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Pleurtuit.
Durée du marché (en mois) : 4.
Valeur estimée hors taxes du besoin : 370 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : non.
Mots descripteurs : réseau assainissement.

Allocation :
Les prestations à réaliser font l'objet de 3 lots décomposés comme suit :
Lot 1 : échafaudage, peinture.
Lot 2 : menuiserie, bois.
Délai d'exécution : 14 mois.
Démarrage des travaux : juillet 2025.
Procédure de passation : marchés conclus selon la procédure adaptée au sens des articles L.2123-1 et R.2123-5 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier.
Date limite de remise des offres : lundi 12 mai 2025, à 12 h 30 par voie dématérialisée.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date de dépôt des offres.
Critères d'attribution : voir règlement de consultation.
Des mises au point du marché pourront être faites sur demande du maître d'oeuvre lors de l'analyse des offres.
Retrait du dossier : https://www.megalisbretagne.org
Modalité de transmission des offres :
Les offres doivent être transmises de manière à parvenir au plus tard, avant la date et l'heure fixées ci avant, par voie dématérialisée sur la plateforme : https://marches.megalisbretagne.org
Condition de remise des offres :
Voie électronique : https://www.megalisbretagne.org
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir dossier de règlement de la consultation.
Chaque candidat devra donner son délai d'exécution des travaux.
Date d'envoi à la publication : 9 avril 2025.

Ville de Vitré

Maintenance, entretien et dépannage du matériel de cuisine et des installations frigorifiques de la cuisine centrale et des cuisines satellites

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : ville de Vitré.
Numéro national d'identification : Siret : 213 503 600 00016.
Ville : Vitré cedex. Code postal : 35506.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh/
Identifiant interne de la consultation : 25VT025.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non..
Nom du contact : le représentant du pouvoir adjudicateur.
Adresse mail du contact : commande.publique@vitrecommunaute.org
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité économique et financière :
Conditions/moyens de preuve : voir modalités de présentation des candidatures dans le RC.
Capacité technique et professionnelle : les candidatures recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique des candidats ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : 19 mai 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : commune de Vitré.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : maintenance, entretien et dépannage du matériel de cuisine et des installations frigorifiques de la cuisine centrale et des cuisines satellites.
Code CPV principal : 50880000-7.
Type de marché : services.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : cuisine (équipement).
Lieu principal d'exécution du marché : Vitré.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Durée initiale d'un an (reconductible 2 fois) à compter de la date de notification du marché.
Montant total estimé toutes périodes confondues : 210 000 euros HT.

Vie pratique

En HLM aussi, la transmission du bail est automatique

Même en HLM, lors du décès d'un locataire, le bail est automatiquement transféré aux descendants qui vivaient avec lui.
Le locataire n'a pas à saisir la justice pour faire reconnaître son droit de demeurer dans les lieux, a énoncé la Cour de cassation, contrairement à ce que soutenait un office HLM.
Cependant, ce transfert automatique du bail ne se réalise que si le nouveau titulaire remplit les conditions d'attribution et si le logement est adapté à la taille du ménage.
Un office de HLM, qui n'avait pas été informé du décès d'un locataire survenu quatre ans plus tôt, reprochait au fils qui était demeuré dans les lieux, d'être un occupant sans droit puisqu'il n'avait fait aucune démarche pour se faire reconnaître nouveau titulaire du bail.
Mais ce n'était pas nécessaire, a jugé la Cour de cassation, puisqu'il était nouveau titulaire du bail par le seul effet de la loi de 1989 qui s'applique à tous les logements et régit les relations entre propriétaires et locataires. Par la suite il faudra vérifier s'il

Avis administratifs

Ville de SAINT-MALO
Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Malo

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 avril 2025, le Maire de Saint-Malo a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du PLU du mardi 6 mai au jeudi 12 juin 2025.
La commission d'enquête est composée de Mme Anne Rameau (présidente), Mme Marie-Isabelle Perais et M. Jean-Christophe Buaillon (membres titulaires).
Le siège de l'enquête est situé à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU), 27 quai Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo) où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'exception des jours fériés).
Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la ville : www.ville-saint-malo.fr
Soumis à évaluation environnementale, le projet a fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête publique.
Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :
- au siège de l'enquête :
- en les consignait directement sur le registre d'enquête papier ;
- lors des permanences de la commission d'enquête aux dates et horaires suivants : mardi 6 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi 16 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 17 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 21 mai 2025 de 16 h 00 à 19 h 00, jeudi 22 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, lundi 26 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, mardi 27 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, lundi 2 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, mardi 3 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 4 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, jeudi 12 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- en les adressant :
par voie postale (Commission d'enquête, Direction du PLU, Hôtel de Ville, place Chateaubriand, CS 21826, 35418 Saint-Malo cedex),
sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialisee.fr/6183
par courrier électronique : enquete-publique-6183@registre-dematerialisee.fr
Un poste informatique pour la consultation du dossier et du registre dématérialisé et/ou l'envoi de contributions dématérialisées sera mis gratuitement à la disposition du public à la DAU, aux jours et heures d'ouverture.
À l'issue de l'enquête, et dans un délai de trente jours, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions lesquels seront consultables par le public à la DAU, et publiés sur le site internet de la ville de Saint-Malo, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme - éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête - sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 02 99 21 53 00.

Pour avis et mention La Gérance.

KONFIANS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, rue Saint-Pierre
35150 JANZÉ

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Janzé du 14 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Konfians.
Siège social : 15, rue Saint-Pierre, 35150 Janzé.
Objet social : l'activité d'aide et de services à la personne comprenant notamment les aides à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire, cours à domicile...), les services de la vie quotidienne (nettoyage, ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage) et les services aux personnes dépendantes (aide à la mobilité et au transport, assistance aux personnes âgées ou dépendantes...).
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : Mme Bénédicte Farasse, demeurant 94, Le Champ Michel, 35530 Noyal-sur-Vilaine, a été nommée gérante.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis La Gérance.

ouest france
dimanche france
1 journal
4 cahiers

Santé

On ne programme pas un arrêt de travail pour maladie

L'arrêt de maladie ne se programme pas et pour recevoir les indemnités journalières de la sécurité sociale, l'assuré doit présenter un certificat médical établi le jour du début de l'arrêt, à l'issue d'une consultation médicale.
La Cour de cassation a donc refusé les indemnités journalières à un malade alors que son médecin avait programmé un arrêt de travail pour la durée d'un traitement de radiothérapie qui devait commencer quinze jours plus tard.
La loi, selon la Cour de cassation, ne permet pas qu'un médecin, après sa consultation, signe un certificat d'arrêt de travail